

Programme de fidélisation
Termes et conditions générales

L'objet de ce document est d'établir les Termes et conditions générales (les «**T&CG**») qui définissent les caractéristiques et modalités de fonctionnement du programme de fidélisation de la marque « Desigual » dénommé «**MAGIC Desigual®**» (le «**Programme de fidélisation**»), s'adressant aux clients actuels et potentiels (les «**Participants**» ou le «**Participant**»), et dont le titulaire est ABASIC, S.A., société domiciliée à Passeig Mare Nostrum, 15, 08009 Barcelone, Espagne, dûment inscrite au Registre du commerce de Barcelone, tome 40.666, folio 46, feuille B-259066, société faîtière d'un groupe commercial composé de plusieurs filiales domiciliées dans différentes juridictions (le «**Groupe Desigual**»).

Veuillez lire attentivement les T&CG avant de participer au Programme de fidélisation, étant donné que votre participation est soumise à l'acceptation et adhésion aux T&CG. En s'incorporant au Programme de fidélisation, le Participant accepte expressément ces T&CG et y adhère sans réserve.

I. Programme de fidélisation

Le Programme de fidélisation est basé sur le crédit de points obtenus lors d'achats dans (a) les propres boutiques du Groupe Desigual (boutiques de saison et Outlet) situées sur le territoire (d'après la définition ci-après de ce terme), (b) dans des sites web du Desigual Groupe (www.desigual.com) et/ou des applications mobiles du Groupe Desigual (le «**Sites Web du Desigual**»)¹ disponibles sur le territoire, ou (c) dans l'un quelconque des canaux de vente sur le territoire et inclus dans chaque cas dans l'**Annexe 1** jointe, désignés dans leur ensemble les «**Canaux du Programme de fidélisation**». Les points seront crédités sur un compte électronique du Participant pour qu'il puisse obtenir des escomptes lors de ses prochains achats de produits de la marque Desigual.

Le Groupe Desigual se réserve le droit de vérifier l'identité du Participant pour toute circonstance en rapport avec le Programme de fidélisation (p. ex. acheter ou rendre des produits achetés, cumuler et échanger des points, profiter des avantages associés, etc.). À l'alinéa IV ci-après sont détaillés les mécanismes qui permettent d'établir l'identité d'un Participant.

Les points ne peuvent être ni cédés ni échangés contre de l'argent ou leur valeur en espèces.

Les achats effectués par l'un ou l'autre des canaux du Programme de fidélisation situés dans l'un des pays figurant dans chaque cas sur la liste de l'**Annexe 1** jointe (le «**Territoire**») permettront d'obtenir des points ou des escomptes.

Tout Participant qui fait un achat par l'un des canaux du Programme de fidélisation situé dans un pays hors du territoire aura le droit de cumuler des points; ces points ne pourront toutefois pas être échangés lors d'achats hors du territoire.

II. Adhésion au Programme de fidélisation

Toute personne physique d'âge légal pourra demander à adhérer au Programme de fidélisation. À cet effet, le Groupe Desigual se réserve le droit de vérifier l'âge des personnes qui souhaitent adhérer à ce programme, en se servant d'un moyen irréfutable qui lui permette de s'assurer de l'âge de cette personne.

Le Programme de fidélisation ne sera pas applicable aux personnes qui bénéficient déjà de conditions spéciales ou d'escomptes, comme les employés, collaborateurs ou entreprises associées au Groupe Desigual.

Les personnes qui souhaitent adhérer au Programme de fidélisation pourront le faire par les voies suivantes:

¹ Toutes les références contenues dans les présentes T&CG relatives aux Sites Web du Desigual sont assujetties à la disponibilité des mêmes pages dans les Territoires énumérés à l'**Annexe 1**.

- (a) En ligne: en remplissant le formulaire en ligne d'enregistrement sur les Sites Web du Desigual disponibles sur le Territoire ; ou
- (b) En mode présentiel: dans les boutiques physiques comprises dans les canaux du Programme de fidélisation et situées sur le territoire, où le client transmettra au vendeur ou à la vendeuse les données nécessaires pour remplir le formulaire d'inscription au Programme de fidélisation. Pour compléter le processus d'adhésion, le client acceptera la politique de confidentialité du Groupe Desigual.

III. Obtention de points

Le Participant a le droit d'obtenir des points dès le moment où il s'inscrit au Programme de fidélisation.

Il existe différentes façons pour les Participants inscrits au Programme de fidélisation de gagner des points :

- (a) Crédit de points pour achats faits à travers l'un des canaux de vente du Programme de fidélisation. Différentes catégories seront assignées aux Participants en fonction du montant accumulé dans leurs achats, qui leur feront aussi gagner des points de manière différente, le tout conformément aux dispositions ci-après:
 - Participant turquoise: cette catégorie sera attribuée aux Participants qui ont accumulé une dépense allant de 0 EUR à moins de 200 EUR d'achats au cours des 365 jours immédiatement antérieurs. Les Participants auxquels est attribuée la catégorie turquoise obtiendront un (1) point par EUR dépensé.
 - Participant émeraude: cette catégorie sera attribuée aux Participants qui ont accumulé une dépense allant de 200 EUR à moins de 400 EUR au cours des 365 jours immédiatement antérieurs. Les Participants auxquels est attribuée la catégorie émeraude obtiendront trois (3) points par EUR dépensé.
 - Participant diamant: cette catégorie sera attribuée aux Participants qui ont accumulé une dépense de 400 EUR ou plus au cours des 365 jours immédiatement antérieurs. Les Participants auxquels est attribuée la catégorie diamant obtiendront cinq (5) points par EUR dépensé.

La période de 365 jours mentionnée ci-dessus commencera à compter à partir de chaque achat fait par un Participant. Ce mode sous-entend qu'à chaque achat s'ouvre une nouvelle période pendant laquelle le Participant peut atteindre un niveau de dépense concret en vertu duquel lui sera assignée une catégorie déterminée.

Les Participants gagneront des points en fonction de leur catégorie au moment de réaliser leur achat. Si un Participant qui fait un achat franchit le seuil de dépense qui lui permet de passer dans une catégorie supérieure, ses points seront calculés d'après sa nouvelle catégorie à partir du prochain achat. De même, si le délai mentionné de 365 s'écoule sans que le Participant ait accumulé la dépense minimale pour sa catégorie à ce moment, il lui sera assigné une catégorie inférieure correspondant à la dépense accumulée pendant la période en question. Le Groupe Desigual communiquera tout changement de catégorie de la manière établie au point IX plus loin.

- (b) Crédit de points pour interaction dans des réseaux sociaux. À part leurs achats, les Participants pourront obtenir des points par interaction dans différents réseaux sociaux détaillés à chaque fois à l'**Annexe 2** jointe.

Le Participant s'inscrira pour son compte, acceptant les termes et conditions, la politique de confidentialité et les autres conditions légales de chaque réseau social qu'il utilisera. Le Groupe Desigual n'a aucun contrôle sur les réseaux sociaux avec lesquels les Participants interagissent et n'assume dès lors aucune responsabilité directe ou indirecte pouvant dériver de l'utilisation de ces réseaux sociaux.

- (c) Crédit de points pour installation et enregistrement des applications du Groupe Desigual. Indépendamment de la catégorie à laquelle ils appartiennent à chaque

moment, en installant les applications du Groupe Desigual les Participants gagneront les points détaillés dans chaque cas à l'**Annexe 2** jointe. Cette récompense sera appliquée une seule fois.

- (d) Crédit de points pour visite d'une boutique physique. Indépendamment de leur catégorie à un moment ou un autre, chaque visite d'une boutique dotée de la technologie de geofencing ou de codes QR fera gagner aux Participants les points détaillés dans chaque cas à l'**Annexe 2** jointe. Ils accrédi teront de leur propre chef leur visite de la boutique par une conduite active qui pourra consister à confirmer leur localisation par la technologie de geofencing ou la lecture de codes QR dans la boutique. Cette récompense sera appliquée au maximum une fois par jour.

IV. Utilisation des points obtenus

Les points obtenus par les Participants s'accumuleront immédiatement et pourront être échangés sous forme d'escompte lors de leur prochain achat à travers les canaux du Programme de fidélisation, sans préjudice de l'existence de rabais ou promotions.

Concernant l'utilisation des points dans une boutique physique, les Participants devront s'identifier avec leur numéro de Participant, le courriel de confirmation de leur inscription ou tout autre mécanisme ou document d'identification que le Groupe Desigual exigera pendant la période de validité du Programme de fidélisation.

Les Participants devront également s'identifier pour la gestion des points en ligne, en saisissant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe sur les Sites Web du Desigual.

Tous les 50 points gagnés par un Participant lui donneront droit à une remise de 1 EUR sur le total de leur ticket d'achat, impôts compris, avec un maximum indiqué plus loin. Cette remise ne sera pas applicable aux frais d'expédition ou autres frais associés à l'achat.

Toute opération d'utilisation de points sera débitée des premiers points crédités sur le compte du Participant.

En aucun cas les points gagnés lors d'un achat ne pourront être échangés dans ce même achat.

L'escompte maximale possible avec l'utilisation des points sera de 30% du montant brut du total du ticket d'achat après l'application, le cas échéant, des rabais ou promotions et sans inclure les frais d'expédition ou autres frais associés à l'achat. Les points qui dépassent cette limite continueront à s'accumuler sur le compte du Participant pour ses prochains achats.

V. Validité des points et désinscription du Programme de fidélisation

Les points expireront s'ils n'ont pas été consommés passés 365 jours depuis leur obtention.

Le Groupe Desigual se réserve le droit de rayer du Programme de fidélisation les Participants qui ne font pas d'achats de produits Desigual pendant une période de dix-huit (18) mois consécutifs.

VI. Retour de produits

En cas de retour de produits, les points seront déduits ou rendus, suivant les cas, et conformément aux dispositions ci-après :

1. Retour total : Si un Participant rend la totalité des produits acquis lors d'un achat, les points qu'il aura pu échanger à cette occasion lui seront rendus dans leur totalité. De même, les points gagnés par un Participant lors d'un achat qu'il rend lui seront déduits.
2. Retour partiel : Si un Participant rend une partie des produits acquis lors d'un achat, les points qu'il aura pu échanger à cette occasion lui seront rendus dans la proportion du prix du produit retourné. De même, les points gagnés par un Participant lors d'un achat qu'il rend lui seront déduits.

Par souci de clarté il est établi dans la politique de retour de produits du Groupe Desigual qu'aucun changement ni retour de produits ne sera admis dans un pays autre que celui où ils ont été achetés. La politique de retour de produits du Groupe Desigual peut être consultée sur le revers des tickets d'achat, les Sites Web du Desigual et les affiches placées dans les boutiques du Groupe Desigual.

Si un Participant fait des achats à travers l'un des canaux de vente du Programme de fidélisation situé dans un pays dont la monnaie est différente de celle du pays dans lequel il s'est inscrit au Programme de fidélisation, la base de calcul des points obtenus lors de cet achat sera la monnaie du pays dans lequel le Participant est inscrit au Programme. Le change correspondant au montant du ticket d'achat sera calculé automatiquement d'après la monnaie du pays dans lequel le Participant est inscrit dans le Programme de fidélisation.

VII. Consultation de points et catégorie

Après avoir fait un achat, le Participant pourra voir son solde de points sur le ticket de caisse. Il pourra également consulter son solde de points disponibles, la catégorie à laquelle il appartient à chaque moment, ou les conditions du Programme de fidélisation dans la section clients du les Sites Web du Desigual.

VIII. Autres avantages liés au Programme de fidélisation

Le Participant aura droit à des escomptes spéciales pour une circonstance personnelle (p. ex.: son anniversaire, etc.) ou une campagne (p. ex.: Noël), suivant les promotions commerciales ponctuelles que le Groupe Desigual établira à différentes périodes de l'année; il pourra également profiter d'autres avantages que le Groupe Desigual décidera d'appliquer à un moment ou un autre, dans le cadre du Programme de fidélisation; les Participants en seront informés par les voies prévues dans ces T&CG.

IX. Communications

Le Groupe Desigual enverra ses communications concernant le Programme de fidélisation par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée par le Participant au moment de son adhésion au Programme de fidélisation, ou par des annonces, ou des notifications sur les Sites Web du Desigual.

Seront communiqués, entre autres: (i) rappels ou nouveautés sur les avantages du Programme de fidélisation; (ii) changement de statut du Participant; (iii) prochaine expiration des points ou (iv) n'importe quelle autre information ayant une incidence directe ou indirecte sur le développement du Programme de fidélisation.

X. Traitement de données personnelles

Les informations sur le traitement des données personnelles des Participants sont incluses dans la Politique de confidentialité disponible sur le [lien](#) suivant.

XI. Modification et annulation des T&CG

Le Groupe Desigual se réserve le droit de modifier unilatéralement les T&CG et il en informera les Participants par la voie signalée à la clause IX ci-dessus. Sans préjudice de ce qui précède, la dernière version des T&CG applicables au Programme de fidélisation pourra être consultée sur les boutiques physiques et/ou Sites Web du Desigual.

Le Groupe Desigual se réserve également le droit de modifier, interrompre ou annuler le Programme de fidélisation et dans ce cas, les Participants seront informés par les voies signalées plus haut.

En cas d'annulation du Programme de fidélisation, les Participants disposeront d'un délai de 30 jours au plus pour échanger à travers n'importe lequel des canaux du Programme de fidélisation leurs points accumulés jusqu'à cette date, sans quoi ces points seront perdus.

En cas de force majeure, le programme de fidélisation pourra être interrompu ou annulé sans préavis aux Participants.

XII. Responsabilité

La modification ou annulation du Programme de fidélisation par le Groupe Desigual ne donnera droit à aucune indemnisation quelle qu'elle soit pour le Participant.

La participation au Programme de fidélisation exige le respect des T&CG. En conséquence, le Groupe Desigual se réserve la possibilité de rayer un Participant du Programme de fidélisation, ainsi que d'annuler les avantages associés, dans les cas où la conduite de ce Participant suppose un manquement aux présents T&CG. Dans tous les cas, le Groupe Desigual rayera ce Participant du Programme de fidélisation sans préavis et par la voie qui lui semblera la plus appropriée ; ledit Participant n'aura droit à aucune indemnisation dans les cas suivants :

- (i) en cas de fraude, vol ou de tentative de fraude ou de vol dans la boutique par le Participant;
- (ii) en cas d'utilisation inappropriée du Programme de fidélisation.
- (iii) en cas d'actions visant à altérer le bon fonctionnement du Programme de fidélisation.

Le Groupe Desigual ne sera pas responsable des conséquences du manque de communication avec le Participant si cette situation est due à un mauvais fonctionnement de l'adresse de courrier électronique ou à l'inexactitude de l'information transmise par le Participant.

Le Groupe Desigual ne peut pas garantir la disponibilité et le fonctionnement ininterrompu du Programme de fidélisation, notamment en cas de mauvais fonctionnement technique des systèmes informatiques, serveurs, équipements informatiques ou de l'Internet ; de destruction de données par piratage ou erreur ; ou d'un autre problème technique. Le Groupe Desigual fera au mieux pour notifier au Participant les interruptions du Programme de fidélisation. Il n'assume toutefois aucune responsabilité au titre de dommages et intérêts de quelque nature que ce soit pour défaut de disponibilité ou de continuité du fonctionnement du Programme de fidélisation.

L'adhésion au Programme de fidélisation peut avoir des effets fiscaux sur les Participants suivant leur lieu de résidence fiscale. Le Groupe Desigual ne sera pas responsable des impôts que devraient payer les Participants au motif de leur participation au Programme de fidélisation.

XIII. Entrée en vigueur

Les présentes conditions entreront en vigueur le April 4, 2021.

XIV. Loi applicable et juridiction

Ces T&CG seront régis par la loi commune espagnole, et éventuellement par une loi locale impérative applicable à chaque Participant dans l'une ou l'autre des juridictions du territoire.

Le Groupe Desigual et le Participant renoncent expressément à tout régime dont ils pourraient se prévaloir et s'en remettent expressément à la juridiction des tribunaux de Barcelone pour le règlement de tous les différends que pourrait susciter l'interprétation de ces T&CG. Cependant, lorsqu'une législation locale l'exige, ces litiges devront être portés devant les tribunaux où le Participant a son domicile ou sa résidence habituelle.

ANNEXE 1
CANAUX DU PROGRAMME DE FIDÉLISATION ET TERRITOIRES

Territoire	Canaux du Programme de fidélisation ²			
	Boutiques propres du Groupe Desigual (boutiques de saison et Outlet)	Site Web du Desigual (www.desigual.com)	Applications du Groupe Desigual	Boutiques franchisés du Groupe Desigual
Portugal	☒	☒	☒	☒
Belgique	☒	☒	☒	☒
Espagne	☒	☒	☒	☒
France	☒	☒	☒	☒
Italie	☒	☒	☒	☒
Allemagne	☒	☒	☒	☒
Autriche	☒	☒	☒	☒
Pays Bas	☒	☒	☒	☒
Pologne	☒	☒	☒	☒
Danemark	☒	☒	☒	☒
Angleterre	☒	☒	☒	☒
Suède	☒	☒	☒	☒
Irlande	☒	☒	☒	☒
Luxembourg	☒	☒	☒	☒
Malte	☒	☒	☒	☒
Estonie	☒	☒	☒	☒
Finlande	☒	☒	☒	☒
Chypre	☒	☒	☒	☒
Suisse	☒	☒	☒	☒
Emirats Arabes Unis	☒	☒	☒	☒
Pérou	☒	☒	☒	☒
Colombie	☒	☒	☒	☒
Qatar	☒	☒	☒	☒
Liban	☒	☒	☒	☒
Japon	☒	☒	☒	☒
Singapour	☒	☒	☒	☒
Panamá	☒	☒	☒	☒

² Les magasins tiers exclus exploités comme Desigual Authorized Dealers.

ANNEXE 2

CRÉDIT DE POINTS POUR INTERACTIONS DANS LES RÉSEAUX SOCIAUX

Réseau social	Interaction	Points gagnés	Validité
Facebook	« Partager » une publication du Groupe Desigual	5 points	Cette récompense sera appliquée au maximum une fois par jour.
Twitter	« Suivre » le Groupe Desigual sur Twitter	25 points	Cette récompense sera appliquée une seule fois

CRÉDIT DE POINTS POUR INSTALLATION ET ENREGISTREMENT DES APPLICATIONS DU GROUPE DESIGUAL³

Action	Points gagnés	Limite
Installation et enregistrement d'applications du Groupe Desigual	100 points	Cette récompense sera appliquée une seule fois

CRÉDIT DE POINTS POUR VISITE D'UNE BOUTIQUE PHYSIQUE DESIGUAL⁴

Action	Points gagnés	Limite
Pour chaque visite d'une boutique physique moyennant geofencing ou de codes QR	50 points	Cette récompense sera appliquée au maximum une fois par jour

³ Sous réserve de l'existence d'applications mobiles du Groupe Desigual sur le Territoire

⁴ Sous réserve de l'existence d'applications mobiles du Groupe Desigual sur le Territoire